de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

OA+M = objet adopté avec modification RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RET = objet retiré RENV-SD = objet renvoyé suite débat
REF = objet refusé RENV-COM = objet renvoyé en commission
REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

TRAITE = objet traité

Groupe énergie à 12h15

Attention, les points 3 à 5 seront traités prioritairement à 14 heures

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
	1.	Communications			
		M. le Président communique que l'Annuaire statistique 2013 sera versé dans les casiers des députés ce matin. Par ailleurs, il félicite M. le député Cédric Pillonel, qui a convolé en justes noces avec Mme Jeanne Christen.			
	2.	Dépôts			
		Interpellation: Jean-François Thuillard. Pétitions: contre les estimations fiscales et sur les estimations illégales.			
TRAITE	3.	(13_HQU_JAN) Heure des questions du mois de janvier 2013, à 14 heures	GC		
OA	4.	(RI10_POS_190) Rapport intermédiaire du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Anne Papilloud et consorts concernant la politique carcérale pour le canton	DINT.		
		Les conclusions du rapport intermédiaire du Conseil d'Etat sont adoptées à l'unanimité. Le nouveau délai est donc accepté.			

Imprimé le Mer 16 jan 2013 1.

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

OA+M = objet adopté avec modification RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RET = objet retiré RENV-SD = objet renvoyé suite débat
REF = objet refusé RENV-COM = objet renvoyé en commission
REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

TRAITE = objet traité

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-SD	5.	(455) Exposé des motifs et projet de decret ordonnant la convocation des électeurs pour se prononcer sur la modification des articles 80, 84 et 113 de la Constitution du Canton de Vaud du 14 avril 2003 et Projets de lois : - modifiant la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP); - modifiant la loi du 8 mai 2007 sur le Grand Conseil et Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur : - le postulat Sandrine Bavaud « pour une juste reconnaissance des initiatives populaires cantonales » - le postulat Jean-Christophe Schwaab « le vote électronique est dangereux pour la démocratie : arrêtons les frais! » - le postulat Philippe Grobéty « demandant d'étudier une modification de la loi sur les droits politiques » - le postulat Yves Ferrari « pour une plus grande participation démocratique » - la motion Olivier Feller demandant au Conseil d'Etat de proposer au Grand Conseil des dispositions légales d'application de l'article 90, alinéa 4 de la Constitution vaudoise relatif à l'incompatibilité entre un poste de "cadre supérieur de l'administration" et un mandat de député et Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Eric Bonjour : « Quelles doivent être les limites lorsque les collectivités publiques deviennent les sponsors des campagnes de votations populaires ? » (1er débat)	DINT	Haury J.A.	22/01/2013
Imprimé le Mer 16 is	2012	(1er débat): l'entrée en matière sur l'ensemble des modifications légales et constitutionnelle est acceptée à l'unanimité. LEDP: art. 7 et 9 acceptés. Art. 12: amdts com aux al. 4, 5 et 6 sont acceptés à une très large majorité, moins deux abstentions. Art. 12 amendé accepté. Art. 17b: amdt com à l'al. 2bis est accepté à la majorité, avec quelques abstentions. Art. 17b amendé accepté. Art. 17d: amdt com aux al. 1 et 3 acceptés à l'unanimité. Art. 17d amendé accepté. Art. 33: amdt Kappeler refusé à une très nette majorité, avec quelques avis favorables et abstentions. Art. 33 accepté. Art. 39, 48, 66 acceptés. Art. 78: amdt com à l'al. premier est accepté à l'unanimité. Art. 78 amendé accepté. Art. 82: amdt com à l'al. premier est accepté à l'unanimité. Art. 83: amdt com à l'al. premier est accepté à l'unanimité. Art. 83 amendé accepté. Art. 86a: amdt com (suppression de l'art.) accepté			

Imprimé le Mer 16 jan 2013 2.

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

OA+M = objet adopté avec modification RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RET = objet retiré RENV-SD = objet renvoyé suite débat
REF = objet refusé RENV-COM = objet renvoyé en commission
REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

TRAITE = objet traité

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
		à l'unanimité, moins une abstention. Art. 89 accepté. Art. 90: amdt com à l'al. 4 est accepté. Amdt Surer à l'al. 4 refusé par une nette majorité, avec quelques avis favorables et abstentions. Art. 90 amendé accepté. Art. 90a: amdts com aux al. 1 et 2 acceptés à l'unanimité. L'amdt Christen est refusé par 95 non, 24 oui et aucune abstention. Amdt Surer à l'al. 1 refusé par une nette majorité, avec quelques avis favorables et abstentions. Art. 90a amendé accepté. Art. 90b et 90c acceptés. Art. 91: amdt com à l'al. 3 est accepté. Art. 91 amendé accepté. Art. 97a (abrogation) accepté. Art. 105: amdts com aux al. 1, 1bis et 1ter acceptés par 78 oui, 44 non et 4 abstentions. A l'appel nominal, le précédent vote est confirmé par 73 oui, 48 non et 2 abstentions. Amdt com à l'al. 3 accepté sans discussion à l'unanimité. Art. 105 amendé accepté. Art. 106d accepté. Art. 106e: amdts com aux al. 1 et 2 acceptés à l'unanimité. Art. 106e amendé accepté. Art. 106h: amdts com aux al. 1 et 3 acceptés. Art. 106h amendé accepté. Art. 106o: amdts com aux al. 2 et 2bis acceptés à la majorité, avec quelques avis contraires et plusieurs abstentions. Art. 106o amendé accepté. Art. 107: amdt Payot accepté à l'unanimité. Art. 107 amendé accepté. Art. 109 et 110 acceptés. Art. 110a: amdt Dolivo à l'al. 1 refusé par une très nette majorité, avec quelques avis contraires et abstentions. Amdt Jaquier à l'al. 1 accepté par 66 oui, 40 non et 6 abstentions. Reprise des débats le 22 janvier 2013.			
RENV-CE	6.	(13_INT_083) Interpellation Claude-Alain Voiblet - Mendiants en séjour illégal en Suisse : que fait le canton ? (pas de développement)			
RENV-CE	7.	(13_INT_081) Interpellation Rebecca Ruiz au nom du groupe socialiste - Frambois : combien de places occupées par des personnes sans condamnation préalable et quelles alternatives à la détention administrative pour celles-ci ? (développement)			
RENV-CE	8.	(13_INT_082) Interpellation Alexandre Rydlo et consorts - "Contrôle des armes : feu libre ou feu halte ?" (développement)			
RENV-CE	9.	(13_INT_084) Interpellation Dominique Bonny - Des glissières de sécurité sécurisées (développement)			

Imprimé le Mer 16 jan 2013 3.

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

OA+M = objet adopté avec modification RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RET = objet retiré RENV-SD = objet renvoyé suite débat
REF = objet refusé RENV-COM = objet renvoyé en commission
REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

TRAITE = objet traité

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-COM	10.	(13_MOT_017) Motion Jacques Neirynck et consorts - Justice fiscale pour l'imposition à la source (développement et demande de renvoi à comission avec au moins 20 signatures)			
		Cosignée par au moins vingt députés, la motion est renvoyée directement à l'examen d'une commission chargée de préaviser sur sa prise en considération et son renvoi au Conseil d'Etat.			
TRAITE	11.	(GC 049) Demandes de grâce U.H.C.P C.Z.C. Bulletins délivrés : 111; bulletins rentrés : 111; bulletins nuls : 0; bulletins valables 111: ; bulletins blancs : 0; majorité absolue : 56. Les conclusions du rapport de la commission sont adoptées. Les demandes de grâce de (a) U.H.C.P. et (b) C.Z.C. sont refusées par, respectivement, (a) 66 non, (b) 71 non.		Epars O., Pernoud P.A.	
OA+M	12.	(490) Exposé des motifs et projet de loi modifiant la loi du 23 juin 2009 sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics (motion Haenni) et Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la motion Frédéric Haenni et consorts demandant l'harmonisation de la loi vaudoise sur la fumée avec les pratiques des autres cantons romands permettant aux casinos les mêmes aménagements pragmatiques que ceux consentis dans les cantons de Fribourg, Jura, Genève, Valais ainsi que dans celui de Berne (10_MOT_112)(2ème débat) (2ème débat): projet de loi: art. 5: amdt Rochat Fernandez à l'al. 2 est accepté par 70 oui, 63 non et 8 abstentions. A	DSAS.	Christen J. (Majorité), Rochat Fernandez N. (Minorité)	
RENV-T	13.	l'appel nominal, le précédent vote est confirmé par 71 oui, 63 non et 7 abstentions. Art. 5 amendé est accepté par 72 oui, 61 non et 8 abstentions. Fin du 2ème débat. Un 3ème débat interviendra à une séance ultérieure sur l'article 5. (12_PET_001) Pétition des psychomotriciens-ne-s	DFJC	Christen J.	22/01/2013

Imprimé le Mer 16 jan 2013 4.

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

OA+M = objet adopté avec modification RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RET = objet retiré RENV-SD = objet renvoyé suite débat
REF = objet refusé RENV-COM = objet renvoyé en commission
REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

TRAITE = objet traité

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	14.	(458) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Jean-Robert Yersin et consorts demandant un rapport en matière de planification des constructions scolaires de l'enseignement postobligatoire	DFJC.	Melly S.	
		Les conclusions du rapport de la commission sont adoptées à l'unanimité (acceptation du rapport du Conseil d'Etat).			
OA	15.	(19) Exposé des motifs et projets de décrets - accordant au Conseil d'Etat un crédit-cadre de CHF 13'250'000 destiné à financer l'installation de 34 classes supplémentaires pour l'Ecole professionnelle du Chablais à Aigle (EPCA), pour l'Ecole professionnelle commerciale de Lausanne (EPCL), pour le Centre professionnel du Nord vaudois (CPNV) site d'Yverdon les Bains et site de Payerne, pour l'Ecole professionnelle de Montreux (EPM) à Clarens et pour l'assainissement des pavillons de l'EPCL; - accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de CHF 3'150'000 destiné à déplacer les pavillons du Gymnase de Nyon sur le site de la Haute école pédagogique (HEP-VD) à Lausanne et Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat de Gil Reichen et consorts, pour l'élaboration d'une stratégie cantonale en matière de constructions scolaires en concertation avec les communes(1er débat) (1er débat): l'entrée en matière sur les deux projets de décrets est acceptée à l'unanimité. Projet de décret accordant un crédit de CHF 13,25 mio: art. 1 et 2 acceptés sans discussion à l'unanimité. Fin du 1er débat. Projet de décret accordant un crédit de CHF 3,15 mio: art. 1 et 2 acceptés sans discussion à l'unanimité. Fin du 1er débat. Une demande de 2ème débat immédiat est présentée et est acceptée à l'unanimité (majorité des trois quarts requise). (2ème débat): projet de décret accordant un crédit de CHF 13,25 mio: art. 1 et 2 acceptés. Fin du 2ème débat. Projet de décret accordant un crédit de CHF 3,15 mio: art. 1 et 2 acceptés. Fin du 2ème débat. En vote final, les deux projets de décrets sont adoptés à l'unanimité (le premier par 119 oui; le second à mains levées). Les conclusions du rapport de la commission sur le rapport du Conseil d'Etat au postulat Gil Reichen sont adoptées à		Nicolet J.M.	
		acceptés. Fin du 2ème débat. En vote final, les deux projets de décrets sont adoptés à l'unanimité (le premier par 119 oui; le second à mains levées). Les conclusions du rapport de la commission sur le rapport			

Imprimé le Mer 16 jan 2013 5.

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

= objet adopté sans modification RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

OA+M = objet adopté avec modification RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RET = objet retiré RENV-SD = objet renvoyé suite débat
REF = objet refusé RENV-COM = objet renvoyé en commission
REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

TRAITE = objet traité

OA

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	16.	(474) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Marc-Olivier Buffat et consorts au nom des groupes radical et libéral, au sujet de l'enseignement du français et des mathématiques dans le projet de Plan d'étude romand PER Les conclusions du rapport de la commission sont adoptées	DFJC.	Mayor O.	
		à la majorité, avec six avis contraires et une vingtaine d'abstentions (acceptation du rapport du Conseil d'Etat).			
REF	17.	(11_POS_286) Postulat Fabienne Freymond Cantone et consorts demandant si l'école vaudoise est en phase avec sa population devenue de très grande variété linguistique et culturelle	DFJC	Mayor O.	
		Les conclusions du rapport de la commission sont soutenues par 65 oui, 65 non et 2 abstentions. A l'appel nominal, la prise en considération du postulat et son renvoi au Conseil d'Etat sont refusés par 71 non, 66 oui et aucune abstention.			
RENV-T	18.	(12_INT_002) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Catherine Labouchère - Après Thierrens, quel calendrier pour le contrôle de la sécurité des bâtiments scolaires?	DFJC.		22/01/2013
RENV-T	19.	(12_INT_035) Réponse du Conseil d'Etat aux interpellations - Christine Chevalley intitulée Mise en oeuvre de la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) et critères d'orientation en voie pré-gymnasiale: sur le chemin d'un nivellement par le bas ? et - Christelle Luisier Brodard intitulée Mise en oeuvre de la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) et critères d'orientation en voie générale (VSG): sur le chemin d'un nivellement par le bas ?	DFJC.		22/01/2013
RENV-T	20.	(11_INT_634) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Julien Eggenberger et consorts - Quelles garanties pour les prestations transférées au canton dans le domaine de la pédagogie spécialisée ?	DFJC.		22/01/2013
RENV-T	21.	(11_POS_303) Postulat Elisabeth Ruey-Ray demandant un état des lieux de la prise en charge des enfants autistes dans le canton de Vaud et des soutiens accordés à leurs familles et une analyse de la possibilité de développer des Unités d'accueil temporaire (UAT) aptes à accueillir notamment des adolescents	DFJC, DSAS	Golaz F.	22/01/2013

Imprimé le Mer 16 jan 2013 6.

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

OA+M = objet adopté avec modification RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RET = objet retiré RENV-SD = objet renvoyé suite débat
REF = objet refusé RENV-COM = objet renvoyé en commission
REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

TRAITE = objet traité

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	22.	(11_POS_285) Postulat Mireille Aubert et consorts invitant le Conseil d'Etat à analyser les taux d'échecs aux examens de fin d'apprentissage cantonaux (CFC) et à proposer un plan de mesures destinées à les abaisser afin d'éviter les coûts sociaux ultérieurs élevés qu'ils induisent pour les jeunes apprentis du canton de Vaud	DFJC	Nicolet J.	22/01/2013
RENV-T	23.	(487) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les postulats - Nicolas Rochat et consorts intitulé "Processus de Bologne : Vers une marchandisation progressive des études ?" (09_POS_168) et - Bernard Borel et consorts intitulé "Trahison de la réforme de Bologne. Les guerres de chapelle entre facultés et entre les différentes hautes écoles freinent la mobilité des étudiants et empêchent un cursus personnalisé en fonction de crédits acquis !" (10_POS_229)	DFJC.	Pidoux J.Y.	22/01/2013
RENV-T	24.	(12_INT_003) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Christa Calpini - Quel avenir pour la recherche et l'enseignement des médecines complémentaires à la Faculté de biologie et de médecine?	DFJC.		22/01/2013
RENV-T	25.	(11_POS_256) Postulat Stéphane Montangero et consorts - Développons des jardins scolaires pour étudier la saisonnalité et développer le goût de nos enfants !	DFJC	Chollet J.M.	22/01/2013
RENV-T	26.	(11_INT_499) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Stéphane Montangero - Le canton de Vaud peut-il aider à garantir l'aide à nos jeunes (et moins jeunes) au bout du fil en soutenant la prise en charge de Pro Juventute "Conseil + aide 147" ?	DFJC.		22/01/2013

Le (La) président-e : Le (La) secrétaire :

Imprimé le Mer 16 jan 2013 7.